

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE

RÈGLEMENT INTERIEUR COUPE DE FRANCE

La participation à la Coupe de France des clubs est exclusivement réservée aux associations affiliées au Comité Départemental de Meurthe-et-Moselle, sous l'égide de la FFPJP.

Il est appliqué le Règlement de Jeu Officiel de la FIPJP et le Règlement National de la Coupe de France, avec les particularités ci-dessous, sans aller à l'encontre de ce Règlement National.

Article 3.1 – Le Comité de Pilotage Départemental de la Coupe de France qui correspond en Meurthe et Moselle, à la *Commission Technique et Sportive* (CTS) a un rôle déterminé dans le Règlement National de cette compétition.

Article 5.1 – Une équipe exempte d'un tour jouera obligatoirement le tour suivant.

Article 7 – Pour chaque rencontre, le club recevant a pour obligation de mettre à disposition un ordinateur avec gestion concours mis à jour et un lecteur pour la vérification des licences.

Article 8.1 – Le club recevant doit prévoir un arbitre et informer **obligatoirement** le référent de la commission d'arbitrage par courriel, en précisant celui choisi. Les frais d'arbitrage sont à la charge du club organisateur au tarif en vigueur.

Article 8.3 – A la fin de la rencontre, la feuille de match manuscrite ou celle établie avec le logiciel « **Gestion Concours** » sera vérifiée et signée par les deux capitaines et l'arbitre. Le **club vainqueur adressera cette feuille par mail, dans les 48 heures, au Comité Départemental 54.**

Article 15.2 – Le club forfait se verra interdit de Coupe de France pour l'édition suivante et sera pénalisé d'une **amende de 100 € payable au CD54.**

Ce règlement intérieur proposé par la Commission Technique et Sportive, a été adopté par le Comité Départemental 54,

A Tomblaine, le 30 Octobre 2020

**Pour le Comité Départemental 54
La Présidente**

**Pour la Commission Technique et Sportive
Le Responsable**

Patricia Pidal

Bernard Guéricolas